

SOLIGNAC
e mobilise

INFO
MUNICIPALE

pour le

Téléthon
2015

Octobre 2015



Téléthon

SOMMAIRE

• Mot du Maire

P 1

- Conseil Municipal du 26 mai 2015
- Conseil Municipal du 22 juin 2015

P 3

- Le Conseil de Sages de Solignac
- Capture des pigeons

P 4

- Travaux du centre bourg
- Travaux en régie
- Révision générale du PLU

P 5

- Rentrée scolaire 2015
- Transports scolaires

P 6

- Pôle Jeunesse

P 7

- Ecole de musique
- Il était une fleur...

P 8

- Réduction des pesticides

P 9

- Le numérique dans l'entreprise
- SNCF

P 10

- Nécrologie

P 11

- Etat civil

P 12

- Hôtel-restaurant le Saint-Eloi
- Sophrologie

P 13

- Téléthon
- Tennis Club

P 14

- AAPPMA Vienne Briance
- L'USSV

P 15

- Renaissance de Solignac-Le Vigen
- Solignac en balade

P 16

- 1001 notes, le Festival des 10 ans
- Office de Tourisme

P 17

- Chorale « Cantabile » de Solignac-Le Vigen
- Séjour à Stavelot

P 18

- Célébration des 10 ans de jumelage avec Riba-Roja

Responsable de la publication : Yvette Aubisse

Responsable de la rédaction : Marie-Claude Naudon

Couverture :
Alain Lafeuille

Photos : Mairie de Solignac, H. Caupenne,
M. et D. Raimbault, 1001 Notes,
Comité de Jumelage, Société de pêche.

Conception
BUREAU DE DESSIN
D. VALLE

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 05 55 70 32 84 - valle.d.pro@wanadoo.fr

Bulletin imprimé sur papier recyclé.

Le mot du Maire



Lorsque nous publions ce bulletin municipal, nous savons que nous rentrons dans la saison automnale. Les vacances sont finies pour bon nombre d'entre nous, la rentrée des classes est derrière nous.

Mais qu'avons-nous fait pendant ces mois d'été ?

Différentes manifestations ont émaillé cette période estivale : 10^{ème} anniversaire du jumelage avec l'Espagne profitant du feu d'artifice inter-communal Solignac-Le Vigen (animation Briance Loisirs et U.S.S.V.) – Concours de labours sur la

commune de Solignac, repas offert par la municipalité – Concours de pêche – Concerts de 1001 Notes avec possibilité de restauration sur place – Voyage à Stavelot à la rencontre de nos jumeaux belges – Vide greniers – Finale de tennis – Concert fleuri – Endurance – sans oublier les marchés de producteurs tous les 15 jours...

Toutes ces manifestations montrent le dynamisme de nos associations. Qu'elles en soient remerciées une nouvelle fois.

Pendant cette période, nos employés municipaux, et quelquefois des entreprises, ont réalisé les travaux nécessaires, et d'autres demandés, dans les écoles.

Les emplois du temps des deux écoles ont été légèrement modifiés afin d'améliorer, entre autres, la pause méridienne pour les enfants et les encadrants.

Nous nous sommes attachés à conserver la qualité des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et de l'Accueil de Loisirs Périscolaire du soir (garderie).

Le « Pôle jeunesse » a ouvert ses portes en avril dernier. L'occupation de ce site est journalière : - Accueil de loisirs (vacances et mercredi après-midi) - TAP pour certaines classes - Accueil de loisirs périscolaire du soir, ce qui représente 250 jours/an d'utilisation.

Les travaux des places Georges Dubreuil et du 8 Mai sont terminés. Une inauguration s'impose, mais pour cela nous souhaiterions que les plantations d'arbres et d'arbustes soient faites, novembre-décembre semble la bonne période. La date d'inauguration pourrait être fixée au début du printemps.

Vous avez pu voir que des travaux de réfection de la route départementale 32, de l'entrée du bourg côté Le Vigen et sa sortie côté stade de football, ont été réalisés. Ceux concernant la partie centrale, comprise entre le bar-tabac et la gendarmerie, ne se feront qu'après l'étude en cours sur l'aménagement de cette portion que nous avons demandée à Limoges Métropole et que nous validerons en C.M.

La réfection de cette route appartient au Conseil Départemental alors que celle des trottoirs, et autres aménagements, à Limoges Métropole à qui nous avons transféré la compétence « Voirie ». Cet ensemble de travaux devrait être réalisé d'ici un an.

Ces investissements profitent à l'ensemble de la population : enfants (écoles, accueil de loisirs) – aménagements du centre bourg (accès aux différents services et commerces).

Pour la première fois notre village va participer, avec Le Vigen, à l'édition d'un nouveau « TELETHON » le 5 décembre prochain, j'espère que vous serez nombreux à rejoindre les animations proposées par nos différentes associations.

Bonne lecture de ce nouveau « SOLIGNAC-INFO »

Avec mes sentiments les meilleurs.
Yvette AUBISSE

Conseil Municipal du 26 mai 2015 : à retenir

Le Conseil des Sages est installé officiellement ce 26 mai 2015.

Vote : 19 voix pour

Rénovation des façades : Signature convention avec le CAUE

Dans le but de valoriser le centre historique de Solignac, M^{me} le Maire est autorisée à signer une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement).

Le CAUE apportera son aide aux propriétaires : conseils architecturaux en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France, aide aux démarches administratives. La commission « Patrimoine » s'est prononcée pour une subvention à attribuer aux propriétaires à hauteur de 20 % du montant des travaux, plafonnée à 5 000 €.

Vote : 15 voix pour, 4 voix contre

Vérification sélective des locaux : signature d'un contrat de partenariat avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques du Limousin et de la Haute-Vienne)

Mme le Maire rappelle que la valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale. Ces taxes ont la particularité d'être des impôts de répartition. Ce qui n'est pas mis à la charge des contribuables dont les locaux sont mal évalués, se répartit sur les autres contribuables de la commune.

Selon la DGFIP, sur Solignac, plus de 100 propriétés sont déclarées sans confort voire insalubres, alors que certaines d'entre elles ont été rénovées depuis le dépôt initial de la déclaration de 1970. Afin d'assurer une meilleure équité fiscale, Mme le Maire est autorisée à signer une convention avec la DGFIP qui sollicitera les propriétaires par le biais de nouvelles déclarations.

Vote : 19 voix pour

Conseil Municipal du 22 juin 2015 : à retenir

Révision des tarifs : cantine, garderie et gîtes

Cantine : repas enfant : 2,40 € / repas adultes : 5,00 €

Garderie : Au vu de l'allongement de la durée de la garderie du soir, la municipalité a voulu la rendre plus attractive et intéressante pour les enfants. L'encadrement a été renforcé de façon à donner une dimension éducative.

Garderie : matin, goûter fourni : 1,00 € / soir, goûter fourni : 1,80 € / matin et soir : 2,50 €

Garderie mercredi 11h45-12h30 : gratuite

Garderie vendredi soir (école Val de Briance) 15h30-16h15 : gratuite

Gîtes : proposition d'augmentation de 2 % sur l'ensemble des tarifs et tarif de la caution porté à hauteur du montant de la location (location d'une ou plusieurs semaines ou d'un mois). La caution du week-end restera à 150 €.

Révision du PLU - Plan Local d'Urbanisme

Une révision générale du PLU va être mise en œuvre. Cette révision permettra d'engager une révision sur la définition et la localisation des zones à bâtir dans le respect des objectifs réglementaires : lutte contre le réchauffement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'étalement urbain et recherche d'un aménagement économe de l'espace et des ressources, préservation et restauration de la diversité et des continuités écologiques. Les zones à urbaniser actuelles, non construites à ce jour, seront confrontées à leur adéquation aux nouveaux objectifs de lutte contre l'étalement urbain. Une attention particulière sera portée à la protection des zones agricoles et naturelles. Le patrimoine architectural de la commune doit permettre un développement économique centré sur l'agriculture, le tourisme, l'artisanat et les activités sportives et de loisirs, compte tenu de la situation de la commune au coeur de Limoges Métropole.

Pour cela, un cahier des charges sera rédigé, un appel d'offres effectué. La commission d'urbanisme et le cabinet conseil travailleront ensemble.

La révision du PLU est voté à l'unanimité.

Répartition du Fond de Péréquation Intercommunal et Communal, FPIC.

Le 28 mai 2015, le conseil communautaire a voté à l'unanimité une répartition dérogatoire destinée à renforcer la solidarité entre les communes, suivant des modalités utilisées en 2013 et 2014. Le calcul retenu est réalisé sur la base de deux indicateurs représentatifs des ressources des communes et de la capacité contributive de leurs habitants. Un mécanisme de garantie assumé par la communauté d'agglomération permet de s'assurer que chaque commune percevra au moins l'équivalent du « droit commun » notifié par l'état.

Madame le Maire rappelle qu'au budget prévisionnel, nous avons prévu 10 000 € et que sur la répartition 2014, nous aurons une dotation de 20 671 €.

Avis sur la révision du Plan Régional de Santé du Limousin.

La commune est invitée à donner son avis sur le projet de révision régional d'organisation des soins, figurant dans le projet régional de santé du limousin, concernant l'implantation sur le domaine de la Borie d'un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) ayant partiellement vocation à accueillir des artistes du spectacle, et notamment des musiciens.

Madame le Maire propose le texte suivant :

« La Commune de Solignac, invitée à donner un avis sur le projet de révision du schéma régional d'organisation des soins, figurant dans le projet régional de santé du Limousin se prononce très favorablement sur le projet d'implantation sur le Domaine de La Borie, d'un établissement de soins de suite et de réadaptation (SSR) ayant partiellement vocation à accueillir des artistes du spectacle, et notamment des musiciens.

Au-delà de l'utilité de ce projet pour les soins, elle ne peut voir que des avantages à perpétuer sur ce site une tradition culturelle qui participe au rayonnement de la commune et à son développement économique ».

Madame le Maire nous informe que le projet de la Mutualité Française Limousine n'a pas été retenu.

Vote à l'unanimité pour un avis favorable à un projet.

Transfert pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Au 1^{er} juillet 2015, Limoges Métropole a décidé de la prise en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes qui le souhaitent.

La création d'un service commun n'affecte pas la compétence du maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme. La mairie reste le lieu de dépôt des demandes et le Maire reste l'autorité compétente.

Vote à l'unanimité pour cette aide de l'Agglo.

Remplacement de Madame CARNOY.

Madame le Maire rappelle que lors de la démission de Madame CARNOY personne de l'opposition n'avait souhaité la remplacer au sein de la commission « éducation, jeunesse ».

Monsieur PAGNOUX se porte candidat et souhaiterait occuper le poste vacant.

Vote à l'unanimité.

Les comptes rendus complets des conseils municipaux sont affichés en mairie et sont accessibles sur le site Internet : www.solignac.fr.

Le Conseil de Sages de Solignac

Suite à l'appel lancé dans le bulletin municipal de janvier, 15 citoyens de Solignac ont posé leur candidature au Conseil de Sages. Chacun d'entre eux satisfaisant aux conditions d'éligibilité, la municipalité a décidé d'accepter les 15 candidats.

Lors du Conseil Municipal du 26 mai 2015, Yvette Aubisse installait le Conseil de Sages, après que Marie-Claude Naudon, la référente municipale, leur ait souhaité la bienvenue et rappelé le rôle qu'ils auraient à tenir dans la commune.

Dès le 28 mai, les Sages procédaient à l'élection de leur bureau en présence de la référente. Deux candidats postulaient pour la présidence : Georges Vialle et René Jacquet. Le résultat du vote à bulletin secret désignait René Jacquet président.

Puis ont été élus aux postes de secrétaire et secrétaire adjointe : Robert Laffitte et Marilau Raimbault.

Ils ont ensuite décidé de se réunir le dernier lundi du mois. Ils ont mis au point leur règlement intérieur et ont accepté de commencer à travailler sur le sujet proposé par la municipalité : le handicap à Solignac.



*De gauche à droite :
Robert Laffitte, Gilbert Marquhier, Patrick Brilleaud, Georges Vergne, Jacky Bord, Daniel Boré,
Anne-Marie Colombeau, Jean-Michel Devaud, Marilau Raimbault, Robert Audoin,
René Jacquet, Georges Vialle, Françoise Ghione, Michel Cornée, Marie-Françoise Leplat.*

Capture des pigeons

Suite à la sollicitation de nombreux habitants de notre commune, nous avons décidé d'effectuer la capture et l'éradication de pigeons qui résident en nombre sur notre territoire.



Cette opération réalisée en partenariat avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) a permis la destruction de 683 pigeons.

En accord avec cet organisme, nous effectuons un nouveau bilan en décembre afin de déterminer une éventuelle nouvelle campagne de capture pour 2016.

Travaux du centre bourg

Le 16 juin 2015, le président de Limoges Métropole, Gérard Vandembroucke, et ses services techniques ont fait une visite de fin de chantier. Ils ont été accueillis par Yvette Aubisse et ses adjoints.

À l'automne, les plantations d'arbres et d'arbustes vont être réalisées puis le mobilier urbain sera installé afin de rendre cet espace de vie encore plus convivial.



Travaux en régie

Cette année, la municipalité, en accord avec le personnel enseignant, a programmé la rénovation d'une classe à l'école Joseph Mazabraud.

Ces travaux ont permis l'abaissement du plafond avec pose d'isolant thermique afin d'améliorer la performance énergétique de cette classe. Les murs ont été repeints, les éclairages changés.

Cette réalisation a employé deux agents de nos services techniques pendant trois semaines.

Toujours dans la même école, parallèlement à ces travaux, nous avons fait procéder au changement des fenêtres de l'étage ainsi que de la porte d'entrée, avec pour objectif les économies d'énergie.

Chemin de randonnée (Pouzol).

Travaux de réouverture du chemin reliant Pouzol aux Hauts de Ventaud.



Révision générale du PLU : pourquoi ?

Le conseil municipal par une délibération le 23 juin 2015 a prescrit la révision du PLU sur l'ensemble de la commune, pour répondre à deux obligations législatives :

La loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II qui impose de nouveaux objectifs à la planification urbaine : lutte contre le réchauffement climatique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'étalement urbain et recherche d'un aménagement économe de l'espace et des ressources, préservation et restauration de la biodiversité et des continuités écologiques.

La loi prévoyait que les PLU en vigueur devaient intégrer les dispositions avant le 1er janvier 2016. La Loi ALUR a prorogé ce délai jusqu'au 1er janvier 2017 et renforcé certaines dispositions de la Loi Grenelle II.

Il est donc urgent de lancer la procédure de révision qui se fera dans la concertation la plus large possible durant toute la phase de l'élaboration du projet, du début des études préalables jusqu'à son arrêt, selon les modalités ci-après :

- Le bulletin municipal et le site internet se feront l'écho de l'avancement des travaux.
- Un registre montrant l'état de l'avancement des travaux de la procédure sera à la disposition du public en Mairie pendant toute la durée de la procédure. Des observations pourront y être recueillies afin de connaître l'avis des administrés.
- Une réunion publique sera organisée afin de présenter aux personnes intéressées la procédure et les changements prévus et ce, lorsque le travail sera suffisamment abouti,
- À l'issue de cette concertation, le maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera.

Le bureau d'études sera choisi à l'expiration du délai d'appel d'offres à la fin du mois d'octobre.

Rentrée scolaire 2015

Le 1^{er} septembre dernier, les enfants ont repris le chemin de l'école. Pour 23 d'entre eux, ce fut même une grande première !

Les effectifs sont stables - malgré l'arrivée des 23 élèves en petite section de maternelle - et l'équipe enseignante est inchangée. Une création de classe avait été demandée mais a été refusée par l'inspection académique.

Enseignants	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Lise OLLIER	23								23
Stéphanie BOUYGUE		15	12						27
Virginie AUSTRUIT (directrice)			10	15					25
Catherine PREVOST (directrice)				5	21				26
Benoît AUSTRUIT						21	7		28
Fabrice VIENNE							13	15	28
	23	15	22	20	21	21	20	15	157

Les nouveaux emplois du temps, votés lors du conseil d'école du 26 mai 2015, sont appliqués depuis la rentrée. Les TAP ont lieu le lundi et le jeudi à l'école Val de Briance, le mardi et le vendredi à l'école Joseph Mazabraud.

Les élèves des 3 classes de l'école J. Mazabraud partiront en classe de neige au Lioran du 4 au 8 janvier 2016. La municipalité verse pour ce séjour une subvention de 8 000 € finançable sur 2 ans.

Limoges Métropole met à nouveau à disposition des scolaires des créneaux d'apprentissage de la natation au centre aquatique. Les enfants de CP et CE1-CE2 iront donc à l'Aquapolis le mardi matin durant la période 5. Le transport en car sera financé par la municipalité.

Concernant le restaurant scolaire, les horaires des repas ont été modifiés pour permettre aux enfants de déjeuner plus sereinement (moins de bruit et de chahut) et au personnel de travailler dans de meilleures conditions. Deux services distincts ont été mis en place : les élèves de Val de Briance déjeunent désormais à partir de 12h05, ceux de Mazabraud à partir de 13h.

Pendant les vacances scolaires, des petits travaux ont été réalisés à l'école Val de Briance par nos employés municipaux. A l'école Joseph Mazabraud, des travaux plus importants ont été effectués par des entreprises et en régie (voir travaux page 4).



Transports scolaires

Ils relèvent de la compétence de Limoges Métropole qui en assure l'organisation et la gestion des abonnements. Cela permet aux familles d'avoir un interlocuteur unique pour toutes les démarches (inscriptions, informations sur les horaires, règlement des participations familiales).

Le budget pour les transports scolaires s'élève à 2 750 000 € pour 2015. Le surcoût lié à la réforme des rythmes scolaires s'élève à 127 000 € par an.

Les participations familiales évoluent chaque année scolaire pour tenir compte de l'augmentation des coûts afférents aux transports scolaires. De fortes dégressivités sont appliquées en fonction du nombre d'enfants transportés par famille.

Sur les 887 € que coûte annuellement un élève transporté, les familles ne supportent en moyenne que 6,08 % du coût.

Un dispositif d'accompagnement est mis en place pour chaque car, soit 70 accompagnateurs recrutés pour cette année scolaire. Ils sont indispensables pour la sécurité (aide à la montée et à la descente pour les plus jeunes, bouclage des ceintures pour les petits, discipline, évacuation éventuelle...).

Lorsque les conditions climatiques (neige et/ou verglas) ne permettent pas d'assurer le transport des enfants, Limoges Métropole a mis en place un dispositif d'envoi de SMS (chaque parent a laissé son numéro lors de l'inscription) qui permet d'avertir les familles que les véhicules ne pourront pas circuler.

Pôle Jeunesse : déjà un rythme d'utilisation de près de 250 jours/an



■ **L'Accueil de Loisirs (vacances et mercredis après-midi) reçoit, depuis le printemps, les enfants de plus de 6 ans dans les nouveaux locaux dédiés du Pôle Jeunesse.**

L'Accueil de Loisirs de Solignac (créé en 1986) a vu ses activités se développer au fil des années au point que les services de l'Etat (Jeunesse et Sports, CAF) ont fait pression, depuis près d'une quinzaine d'années, pour que l'accueil des enfants de plus de 6 ans se fasse dans des conditions de confort et de sécurité plus adaptées au nombre croissant d'enfants accueillis.

C'est maintenant chose faite avec cet investissement réalisé par la commune. Ce sont donc autour de 170 enfants de plus de 6 ans, des communes de Solignac et Le Vigen principalement, qui profitent de cet équipement et qui l'apprécient. Un grand nombre de parents mais aussi la totalité des équipes d'animation nous témoignent du grand confort ressenti (acoustique des salles, espaces adaptés et aérés, sanitaires, rangements, mobiliers...) mais aussi d'une atmosphère apaisée.

■ **Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de l'école Joseph Mazabraud sont en grande partie organisés au Pôle Jeunesse.**

Les enfants scolarisés à Solignac bénéficient de Temps d'Activités Périscolaires gratuits. Ceux de l'école Val de Briançe se déroulent les lundis et jeudis, de 15h30 à 16h15, et ceux de l'école Joseph Mazabraud, les mardis et vendredis, de 15h15 à 16h15. Deux intervenants qualifiés par classe se répartissent les enfants par demi-classe pour mettre en œuvre une activité différente. Lors du second TAP de la semaine, les enfants permutent pour profiter de la deuxième activité. Après chaque période de vacances, les activités changent.

Pour les deux écoles, tout au long de l'année, douze activités sont mises en place, à savoir :

**Langue des signes / Créativité vidéo / Science vidéo /
Raquettes découverte / Eveil musical / Eco-brico / Jeux ludiques et sportifs / Ex-
pression orale et improvisation / Jeux de société / Rédaction vidéo /
Philosophie vidéo / Danse et expression corporelle.**

De fait, chaque classe bénéficiera successivement de sept activités différentes durant l'année.

■ **L'Accueil de Loisirs Périscolaire du soir organisé en partie au Pôle Jeunesse.**

La garderie du soir des deux écoles est devenue, par volonté municipale, au vu des temps de garderie allongés (du fait de la réforme des rythmes scolaires), un Accueil de Loisirs Périscolaire. L'équipe d'animateurs qualifiés propose aux enfants des temps d'activités variés et adaptés. Vu le nombre important d'enfants concernés, les enfants de l'école Val de Briançe restent sur leur site dans les locaux qui leur sont dédiés, ceux de l'école Joseph Mazabraud sont accueillis au Pôle Jeunesse.

Ecole de musique intercommunale Solignac – Le Vigen

Les activités de l'école de musique intercommunale ont repris depuis le 14 septembre pour tous les musiciens, petits et grands.

L'école propose l'apprentissage d'un grand nombre d'instruments : violon, piano, flûte, trompette, clarinette, saxophone, percussions, accordéon, mais aussi de l'éveil musical, des ateliers d'ensemble.

Quelques chiffres concernant une année complète de septembre à juin :

	2014/2015	2015/2016
- Nombre d'élèves accueillis	144	152
Jusqu'à 10 ans	30	24
De 11 à 14 ans	50	65
De 15 à 18 ans	16	14
Plus de 18 ans	48	49
- Dans l'intercommunalité	114	122
Solignac	47	55
Le Vigen	67	67
- Hors intercommunalité	30	30

Coût 2014/2015 (masse salariale des enseignants) 87 940,11 €

Part des familles 46 324,12 €

Subvention du Conseil Départemental (environ) 5 000,00 €

Dépenses diverses (achat instruments/dépenses administratives) 1 600,00 €

Mise à disposition de salles, principalement LE VIGEN, pour le moment.

Des auditions auront lieu, pour la saison 2015-2016, sur les deux communes.

Il était une fleur...

Les années se suivent et ne se ressemblent pas au point de vue de la météo : après un été frais et pluvieux en 2014, il fut très chaud et sec en 2015, ce qui a engendré du travail supplémentaire pour les jardiniers.

Au niveau des récompenses, Solignac a, une fois de plus, obtenu le 1^{er} prix départemental de fleurissement devant Magnac Laval et St Laurent sur Gorre (communes de 1001 à 5000 habitants).

Avant la visite du jury, la commission municipale avait présélectionné 4 particuliers dans des catégories différentes :

- Maison avec jardin : M. et M^{me} Raimbault
- Balcon ou terrasse : M. et M^{me} Demaison
- Fenêtres ou murs : M. et M^{me} Sadarnac
- Commerce : épicerie Issernad

M. et M^{me} Raimbault et M. et M^{me} Demaison ont également été récompensés par un diplôme d'honneur au niveau départemental.

Le 27 août, les membres du jury régional ont arpenté les rues du village. Le résultat nous est parvenu il y a quelques jours : après une 2^{ème} place l'an dernier, nous avons obtenu le 1^{er} prix régional, la 1^{ère} fleur et donc le droit au panneau « village fleuri » à l'entrée de la commune.

Nous adressons nos félicitations et un grand merci à nos employés communaux, plus particulièrement à Eric Gérard qui a été cet été bien secondé par Alain Bonnat, à Olivier Roulière pour ses précieux conseils, et à tous les particuliers qui fleurissent leurs habitations.

L'ensemble de la population sera invitée à une soirée sur le thème du fleurissement (en fin d'année ou début 2016) au cours de laquelle les lauréats seront récompensés. En 2016, les membres de la commission municipale passeront dans le bourg et les campagnes pour désigner leurs coups de cœur et décerner les prix.

Les touristes connaissent Solignac, y viennent pour voir son abbaye, son pont, sa rivière, pour ses nombreux atouts, on en parle aussi maintenant pour ses superbes fleurs !



En même temps que le fauchage raisonné lors de la campagne "Préserveons la Nature", Limoges Métropole tend à pratiquer le "Zéro pesticide".

Pesticide est un terme générique qui définit une substance chimique utilisée pour lutter contre des organismes nuisibles comme les mauvaises herbes (herbicides), les insectes ravageurs (insecticides), les champignons (fongicides), les vers parasites des cultures (parasitocides), etc.

La France est le premier consommateur européen de pesticides qui, malheureusement, se retrouvent partout dans l'air, l'eau, les fleurs, les légumes, les fruits, le gibier, les animaux domestiques, l'Homme...

Actuellement, 96% de nos rivières sont polluées par les pesticides. Un seul gramme de substance active (un capuchon de stylo) suffit à polluer 10 000 m³ d'eau, soit la consommation d'eau de 6 familles de 4 personnes pendant 10 ans !

Pour limiter les pollutions, l'utilisation des pesticides est strictement encadrée, avec une réglementation qui impose de plus en plus de contraintes pour pouvoir appliquer du désherbant :

- interdiction de traiter à proximité des points d'eau sur une distance de 5 à 100 mètres selon le produit utilisé (code de l'environnement L.541-46 1 / L.541-2 L.216-6),
- interdiction de traiter à moins d'un mètre des bouches d'égout, caniveaux et avaloirs (arrêté du 13 mars 2009),
- depuis octobre 2014, obligation pour les professionnels de disposer d'une certification spécifique "certiphyto" (L254-3 du code rural).

Ces contraintes rendent l'utilisation des pesticides en voirie très difficile et limitée. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une peine de 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement pour pollution volontaire.

Dans le cadre de son agenda 21, Limoges Métropole s'est engagée dans une démarche de réduction des polluants.

Celle-ci conduit à une diminution importante des consommations de désherbants, dans l'objectif d'abandonner totalement l'emploi de ces produits dans le cadre de l'entretien de la voirie et des dépendances routières.

Ainsi, Limoges Métropole a entrepris différentes démarches pour gérer la présence de l'herbe en milieu urbain ou péri-urbain :

- mise en œuvre de techniques de désherbage alternatives avec l'emploi de matériels spécifiques tels que les désherbeurs thermiques ou à vapeur, mais également en revenant à des techniques de désherbage manuel.
- prise en compte de la pousse de l'herbe dans les aménagements de voirie : paillage, engazonnement de trottoirs où l'herbe ne peut être éliminée sans phytosanitaires...

Malgré ces efforts, il n'est pas possible d'obtenir un résultat équivalent à celui des pesticides en termes de rendu visuel. Il est important que chacun puisse considérer l'herbe, le long des bordures de trottoirs, comme un élément naturel et non comme un défaut d'entretien. Dans la mesure où sa présence est maîtrisée, l'herbe fait partie de l'indispensable équilibre entre urbanisation des sols et préservation de l'environnement.



Le numérique dans l'entreprise

Soucieuse d'accompagner les entreprises et de favoriser leur environnement de travail et notamment l'usage du haut débit et du très haut débit numériques, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, qui a en charge le développement économique des communes de son territoire, a créé une plaquette d'information spécialement dédiée aux entreprises.

Dans ce document, conçu en concertation étroite avec le Syndicat Mixte DORSAL (Développement de l'Offre Régionale de Service et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin) et Axione Limousin, les entreprises trouveront des informations utiles, mais également un numéro Azur (08 10 87 23 19) qui leur permettra de bénéficier gratuitement d'un diagnostic, de conseils et d'un accompagnement sur le sujet du numérique.



Recherche de terrain

Un habitant de Solignac est à la recherche de parcelle(s) agricole(s) sur le territoire de la commune afin de s'installer comme maraîcher (production de légumes diversifiés et commercialisation en vente directe).

Un hectare serait nécessaire pour la production, à la vente ou à la location. Mais ce pourrait être un terrain de 5 000 m² à l'achat et un terrain adjacent de même surface en location.

Voici ses coordonnées :

Emilien CHEROT 05 55 09 53 54 ou 06 76 97 46 03



Attention à la divagation d'animaux sur les voies ferrées !

En Limousin, le phénomène est en hausse : 62 incidents ont été constatés en 2014, ce qui a entraîné 5 000 minutes de retard cumulé, 190 trains ont été impactés et plusieurs milliers de voyageurs retardés.

Il est demandé aux propriétaires de ces animaux de maintenir en bon état les clôtures et d'accompagner les troupeaux lors des franchissements des passages à niveaux.

« Merci de votre aide pour la sécurité de tous ».

La SNCF

Nécrologie

La plupart d'entre nous fait durant sa vie, la douloureuse expérience de la perte d'un être cher.

Cet évènement tragique, auquel personne n'est jamais préparé, suscite un large éventail d'émotions telles que le déni, la tristesse, l'incompréhension, la colère...

Le choc passé, chacun vit son deuil différemment, et le souvenir de la personne disparue reste en nous.

Mais le temps passe et face à l'absence apparaît le besoin de rendre hommage aux personnes parties trop tôt.

Quoi de plus naturel que de vouloir rendre hommage aux personnes qui ont compté pour nous, qui ont marqué notre commune !

Quand nous avons vécu tant de bons moments avec nos proches, nos amis, nos voisins, nous pouvons ressentir le besoin d'honorer leurs mémoires et de partager, avec ceux qui les ont connus, nos plus beaux souvenirs.

Rendre hommage, c'est aussi une manière d'aider leurs proches et de leur montrer qu'ils ne sont pas seuls à penser à l'être cher, afin d'avancer pas à pas dans notre rapport à la mort, en cultivant son souvenir.

Marcel VIALANEIX



Le 27 juin 2015, Marcel Vialaneix nous a quittés. Une foule nombreuse l'a accompagné à ses obsèques.

Il faut dire que depuis 50 ans, cet homme a marqué, par sa gentillesse, sa modestie et sa discrétion tous ceux qui l'ont côtoyé à Solignac.

Il a effectué une grande partie de sa carrière professionnelle au lycée Turgot à Limoges au poste de conseiller principal d'éducation.

Lorsqu'il fut à la retraite, il a mis ses compétences au service de la commune. De 1989 à 1995, il a occupé le poste de 1^{er} adjoint du maire, Pierre Bassard.

Retiré de la vie municipale, il a pu se consacrer pleinement à sa passion, le jardinage, passion pour la terre qu'il tenait de ses origines de la campagne corrézienne.

On ne peut évoquer Marcel sans parler de son épouse Suzanne qui a été membre actif du Foyer des Aînés et qui a créé à Solignac la troupe de théâtre « Carpe Diem ». Nous lui souhaitons, ainsi qu'à ses enfants, beaucoup de courage pour continuer la route sans lui.

René BRUJAUD



Un village reste vivant et animé tant que des commerçants éclairent les rues de leurs vitrines !

Nous rendons hommage à un commerçant solignacois né en 1923 dans une famille de bouchers. A l'époque, la boutique était dans le bas du bourg.

René BRUJAUD est né et a grandi à Solignac. La guerre l'a éloigné quelque temps de son pays, soldat engagé volontaire. Il a su garder le souvenir de cette époque en s'investissant de longues années auprès des Anciens Combattants. Marié en 1948 à Jacqueline, elle-même fille de commerçant, ils ont installé leur commerce rue François Perrin en 1962.

Il avait appris le métier de boucher aux côtés de son père, a transmis son savoir à son fils, et son petit-fils perpétue la lignée. En 2015, Il y a toujours une boucherie BRUJAUD à Solignac.



Alain DESBORDES

Cet enfant de Solignac, ce ponticaud, est né en 1952 au numéro 4 de la rue du Pont où coule « sa Briance ». Il fut élevé par ses grands-parents. Il travaillera très jeune successivement comme commis agricole puis dans un chai mais exercera la majorité de sa carrière professionnelle à la « COOP Atlantique ». Sans enfant - le grand drame de sa vie - il vivra entouré d'amis dans la maison qui l'a vu naître. Il avait grand plaisir à recevoir dans son jardin, toujours tiré au cordeau. Le doux écoulement de l'eau de la fontaine du bassin aux poissons rouges et ses poules en liberté animaient ce refuge, empli de plénitude, qui faisait sa fierté.

Il ne partait jamais très loin de « son île » du moulin des Quatre. Le « Phocée », la barque à fond plat de son grand-père, et son pont auront été intimement liés à sa vie, lui l'amoureux de la nature et des animaux. Sa vie aura été synonyme de solidarité et d'humanisme, « une main qui prend, une main qui donne ». Il aura été membre actif dans de multiples associations : football, pêche, chasse... au point de présider celle des « Ponticauds ».

Il aura croisé le Père Guy Midi, « des Oblats de Marie » à Solignac avec lequel il aimait discuter et passer du bon temps.

Il laisse derrière lui sa compagne Marie-Christine ainsi que sa famille que nous saluons.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

31 mai	LAUMOND Lisa - 15, rue de la République
17 juin	GOURONG Ewen - 52, avenue Saint Eloi
14 juillet	DUPUYDENUS Maëlie, Cléa - La Plagne
18 juillet	CHEVALIER Hugo, Elouan - Le Moulin de Combesse
29 juillet	TISSERAND THOMAS Agathe - Le Clos

MARIAGES

08 août	SIMONIAN Mélanie, Eugénie et FOURMANOIR Louis Le Pré Saint Yrieix
08 août	BOURDY Myriam, Sylvie et DEVELAY Thomas, Charles Les Hauts d'Envaud
26 septembre	FRANCOIS Katia, Urielle et DISSERAND Anthony, Loïc 3, place Georges Dubreuil

DECES

27 juin	VIALANEIX Marcel - Villebon
29 juin	BRUJAUD René, Charles - 5, rue François Perrin
17 juillet	LEVÊQUE Jeanne - 11, cité Le Clos
28 août	DESBORDES Alain - 4, rue du Pont
19 septembre	THELIOU Jacques - 1, rue Notre Dame

Agenda des manifestations

NOVEMBRE

7	Office de Tourisme	L'huître en fête	Stade de Solignac
20	Renaissance de Solignac-Le Vigen	Soirée documents anciens. « L'abbaye de la révolution à l'arrivée des Oblats » à 20h30	Salle des fêtes

DECEMBRE

5	Association des parents d'élèves Maza'Val	Marché de Noël à partir de 8h	Sous chapiteaux
5	Municipalités de Solignac et Le Vigen et les associations	Téléthon toute la journée	Divers lieux des deux communes
18	Renaissance de Solignac-Le Vigen	32 ^{ème} concert de Noël aux Chandelles à 21h avec Marielle Nordmann, harpiste, et le quatuor Hermès	Abbatiale

Du changement à l'hôtel-restaurant le Saint-Eloi

Monsieur et Madame Ashton ont cédé leur fonds de commerce pour prendre leur retraite que nous leur souhaitons longue et heureuse.

Les nouveaux propriétaires, Cyrille Pasquier et Xavier Degauque ont ouvert le 28 septembre avec pour devise :

« Le Saint-Eloi, Charme, Saveurs et Traditions »

Horaires d'ouverture du restaurant : de 12h à 14h et de 19h à 21h

Fermé le mardi midi sauf jours fériés et groupes pour réservation

Congés annuels 2016 : du 14 au 27 mars et du 12 au 25 septembre

Téléphone : **05 55 00 44 52** - Pour plus d'infos : www.lesainteloi.fr



Besoin de souffler ?

Prenez le temps d'une pause pour respirer, pour savourer l'instant présent et découvrir vos ressources grâce à la Sophrologie. Elise Granet, sophrologue nouvellement installée à Solignac, propose de vous accompagner dans vos projets, de vous apprendre à gérer le stress et les émotions et ainsi mobiliser tout votre potentiel pour vous adapter sereinement aux aléas de la vie.

Accompagnement personnalisé : gestion du stress, gestion des émotions, accompagnement aux changements personnels ou professionnels, préparation d'événements (examens, compétitions...), développement personnel.

Adultes/Adolescents/Enfants - séance individuelle sur rendez-vous ou en groupe sur inscription

Pour tous renseignements : Elise Granet, sophrologue diplômée

8, Rue des Vignes - 87110 SOLIGNAC

07 83 20 23 49 - contact@inspirationsophrologie.com



Plusieurs associations ont répondu à l'invitation des deux municipalités pour ce 1^{er} Téléthon organisé dans nos communes. Le programme des festivités sera communiqué ultérieurement.



Le mot du tennis club Val de Briance Solignac-Le Vigen

Les finales du Tournoi Open du Tennis Club Val de Briance (26 août-13 septembre) ont marqué la fin de la saison tennistique. La majorité des matchs ont eu lieu sur les terrains du Pont Rompu et du Vigen, et certains, dont la finale masculine, se sont joués au Quorum de Condat.

Le tournoi féminin (une poule de 4 joueuses) a été remporté par M^{me} Montalescot, membre du club. Chez les hommes, M. Allanic (15/1) s'est imposé en finale face à M. Momper (15), sur le score de 6/4-6/3. La consolante a été remportée par M. Delage (30/2) aux dépens de M. Desvaux, membre du club, sur le score de 6/4-6/4.

Nous remercions toutes les personnes du club qui ont contribué au bon déroulement de cet événement, les deux municipalités pour leur présence à la remise des prix, M. Patrick Porée, arbitre international, qui nous a fait l'honneur d'arbitrer la finale, M. Geoffrion et M. Romec, membres du club, qui ont officié comme juges-arbitres tout au long du tournoi.

Nous remercions également l'Office du Tourisme pour sa participation aux inscriptions ainsi que les sponsors du club grâce auxquels nous récompensons les compétiteurs, qui apprécient toujours le cadre et la qualité des terrains des deux communes.

Trois équipes masculines étaient inscrites au championnat d'été. L'équipe 1 (3^{ème} division régionale) s'est classée 4^{ème}, l'équipe 2 (1^{ère} division départementale) a terminé 2^{ème}, et l'équipe 3 (1^{ère} division départementale) à la dernière place.

La saison 2015-2016 débutera dès octobre avec la Coupe Hervy et le Championnat des plus de 35 ans. Les cours de tennis dispensés par M. Laloi ont commencé le mercredi 16 septembre avec les enfants, pour lesquels de nouvelles heures de cours ont été créées en raison de la hausse des inscriptions. La pratique du tennis dans le cadre des activités scolaires et périscolaires ont certainement contribué à cet intérêt croissant des enfants.

Les adultes, quant à eux, ont repris le lundi 28 septembre.

Si vous souhaitez des renseignements relatifs à la vie du Club, jouer ou rejouer au tennis, pour le loisir ou la compétition, nous vous invitons toutes et tous à visiter le site du club (www.club.fft.fr/tcvaldebriance/), ou à nous contacter au 05 55 00 42 31.

A bientôt,
Les membres du bureau du TC Val de Briance.



AAPPMA Vienne Briance

Pour l'AAPPMA une année s'achève, une année qui, hélas, aura vu la disparition de "Gégé" notre président. Après 38 ans passés à diriger notre association et assurer son évolution à travers les divers sigles qu'elle a portés, à soutenir les difficultés qu'elle a eu à gérer, fatigué, un matin il est parti. Adieu Gérard, les pêcheurs ne t'oublieront pas...

Malgré sa disparition, nous avons tenu à maintenir nos différents concours de pêche ainsi :

- Le 27 juin, le concours jeunes pêcheurs, qui réunissaient 10 participants sur les bords de la Briance, a vu la victoire de Lucas LAURENT en catégorie espoirs et de Nicolas ROUX en catégorie cadets.
- Le 5 juillet, sur un étang aimablement prêté par la famille FAUCHER, à Saint-Maurice-les-Brousses, quelques concurrents s'affrontèrent lors d'un concours ouvert à tous, dont la victoire revint à André VIGNEAU de l'AAPPMA de La Truite Montmailler avec 1885 points.
- Le 20 août, toujours sur l'étang de la famille FAUCHER, le concours seniors connut un succès inespéré avec 36 participants. Au terme de deux heures de pêche, c'est André GUYONNAUD de l'AAPPMA de Nexon qui l'emportait, pour la deuxième année consécutive, avec 1560 points.



Nous remercions vivement la famille FAUCHER ainsi que tous les participants à ces différents concours.

Nous donnons rendez-vous à tous nos adhérents, à une date restant à fixer en fin d'année, pour une assemblée générale en vue de la désignation d'un nouveau conseil d'administration pour lequel toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Claude PENOT,
trésorier de l'AAPPMA



L'USSV

Les vert et rouge ont repris le chemin du stade !

Les entraînements ont recommencé depuis début août pour la catégorie senior et à partir de fin août pour l'école de foot et les vétérans. Le club se porte toujours aussi bien, avec de nombreux licenciés encadrés par des éducateurs et éducatrices dynamiques !

Planning des entraînements : (à Solignac, l'hiver au Vigen)

- U7-U9 (Né(e)s 2007 / 2008 / 2009 / 2010) le mardi de 18h15 à 19h45
- U11 (Né(e)s en 2005 / 2006) et U13 (Né(e)s en 2003 / 2004) le mercredi de 18h à 19h30 et le vendredi de 18h30 à 19h30,
- U15 entente Condat/Isle/Bosmie/USSV (Nés en 2001 / 2002) le mardi à Condat de 17h45 à 19h15 et le jeudi à Isle de 17h45 à 19h15,
- Seniors le programme est en ligne sur le site internet,
- Vétérans le dimanche matin.

L'USSV organise son traditionnel repas d'automne le 14 novembre prochain à la salle des fêtes de Solignac. Venez partager un moment convivial en vous inscrivant auprès d'Eric au 06.67.65.92.62 ou bien via la page Facebook du club.

Toutes les personnes désireuses de s'investir dans l'association sont les bienvenues !

Pour nous joindre : Site internet : <http://www.ussolignaclevigen.fr/>

Page facebook : <https://fr-fr.facebook.com/pages/Union-Sportive-Solignac-Le-Vigen/>

Renaissance de Solignac-Le Vigen

Après une activité estivale intense, une exposition à l'abbatiale durant tout l'été sur la présence des Oblats à Solignac et le concert fleuri du 19 septembre, l'association Renaissance de Solignac-Le Vigen vous invite à ne pas manquer deux manifestations importantes :

- **la soirée « Documents anciens » le vendredi 20 novembre.** Cette soirée sera consacrée à l'histoire de l'abbaye, de la Révolution aux Oblats, et reprendra le thème de l'exposition, les cinquante ans de présence des Oblats de Marie à Solignac. A cette occasion sera projeté le court métrage d'Edouard Molinaro réalisé à l'abbaye en 1950. Les anciens Solignacois pourront ainsi revivre leur jeunesse et les plus jeunes s'approprier une partie de l'histoire de leur village !
- **Le traditionnel Concert aux Chandelles le vendredi 18 décembre.** Cette année nous aurons la joie de retrouver la célèbre harpiste Marielle Nordmann accompagnée du quatuor Hermès. Marielle Nordmann s'est déjà produite plusieurs fois à Solignac dont elle est une amie fidèle. Voilà de belles perspectives en ce début d'automne !



Photos : Archives des Oblats, les travaux de restauration et d'agrandissement de l'abbaye effectués par les Oblats.

Solignac en balade

C'est avec un grand plaisir que nous vous annonçons la création de l'association « Solignac en Balade » : association de randonnées pédestres. Ce sera l'occasion de rencontres et d'échanges lors de balades sur les chemins de Solignac, du département, voire plus.



Hélène, Lionel et Jean-Pierre vous proposent de faire 6 à 7 randonnées par an de septembre à juin, essentiellement les dimanches matins.

Les distances prévues s'étaleront de 10 à 15 km en moyenne.

Déjà une vingtaine de personnes y ont adhéré et nous comptons sur votre présence pour venir étoffer notre projet.

Alors à vos chaussures, et n'oubliez pas de vous prémunir du mauvais temps et des petits creux... A très bientôt.

Vous pouvez nous joindre au 05.55.06.99.68 ou hrivet.jpchazelas@gmail.com.

1001 notes, le Festival des 10 ans

Deux concerts prestigieux réservés à Solignac :

- Le « piano impérial » d'Alexandre Tharaud le 20 juillet, récital Mozart, Beethoven, et une sublime version de l'adagietto de la 5e symphonie de Mahler adaptée par l'interprète. La canicule des jours précédents a permis au public de bénéficier de la douce température très insolite de notre abbatale et d'écouter cet interprète exceptionnel dans des conditions parfaites.

- Clôture du festival le 12 août : la foule, dès 17h30, suit Noëlle Gilquin et l'ensemble « La rosa salvatja » dirigé par M. Moncozet dans les rues du village et se retrouve à 19h pour le premier concert de la soirée. L'orchestre de la Nouvelle Europe dirigé par Nicolas Krauze clôture depuis plusieurs années le festival avec cette année en invitées, Hermine Horiot et Julie Knecht.

L'entracte vers 20h30 a permis au public de se restaurer sur la place grâce à l'offre de Ludovic Lafarge. Satisfaction de voir des festivaliers ravis, attablés dans l'espace nature en cours d'aménagement ou simplement assis sur le mur en pierre qui semble avoir, cet été, attiré les visiteurs. C'est à la nuit venue que le second concert a débuté. Mozart, Grieg, Schubert et de nombreux rappels ont clôturé la dixième édition.

Le Président Jean-Jacques Chausse souhaite laisser sa place après ces années de succès. Qu'il soit remercié ainsi que toute l'équipe pour ces moments irremplaçables. Nous souhaitons à « 1001 notes » une nouvelle équipe aussi riche en talent et efficacité pour accompagner Albin de la Tour dès 2016.

Consultez le programme de la saison 2015-2016 sur le site www.festival1001notes.com.



Office de Tourisme

Grâce à un été radieux, le bilan touristique est dans l'ensemble positif et satisfaisant. La fréquentation progresse d'environ 3.5% par rapport à 2014.

Il en ressort une hausse importante de touristes anglais et espagnols et nous constatons également une hausse notable de visiteurs de la région et des régions avoisinantes sur les mois de juin et juillet.

Cette hausse peut s'expliquer par le temps clément depuis juin, la réhabilitation de la place qui permet une meilleure visibilité du local de l'Office de Tourisme ainsi qu'une hausse générale constatée dans le secteur touristique, due au retour de nombreux touristes français sur le territoire.

Si l'église abbatiale, à juste titre, reste la première attraction de la commune, les chemins de randonnée et les manifestations proposés à Solignac attirent de plus en plus de visiteurs.

Une fois encore, les touristes ont apprécié le cadre architectural du village et le fleurissement du bourg particulièrement réussi.

Les visites commentées de l'église abbatiale ont été plébiscitées, grâce à sa notoriété, à la qualité de la prestation offerte par les guides et une publicité efficace relayée dans les journaux locaux et les radios.

Depuis 14 ans maintenant, l'Office de Tourisme organise le 1^{er} dimanche de septembre le vide-greniers. Le travail acharné des bénévoles est récompensé par la réaction unanime des visiteurs et des exposants appréciant à leur juste valeur les efforts fournis.

Le nouvel aménagement de la place nous a incités à repenser l'organisation et la répartition des emplacements, ce qui n'a pas été le plus facile. Le résultat est là, 1.300m linéaires de stands soit 408 exposants. L'espace restauration placé dans le parc de l'Office de Tourisme a donné entière satisfaction aux consommateurs qui ont pu profiter du cadre verdoyant en déjeunant sur la pelouse.

Consciente des gênes occasionnées par l'organisation de cette importante manifestation, l'équipe de l'Office de Tourisme tient à remercier les habitants et les commerçants pour leur compréhension, surtout dans le domaine du stationnement des véhicules. Cela en vaut la peine pour la commune, compte tenu des félicitations des visiteurs et des exposants que nous tenons à partager avec les Solignacois.

Le président exprime, à nouveau, sa sincère admiration pour toutes celles et ceux qui ont participé à cette fatigante mais merveilleuse journée.

Rendez-vous samedi 7 novembre au stade, pour l'huître en fête



Claude OYARSABAL

Chorale « Cantabile » de Solignac-Le Vigen

Notre chorale a fêté ses 30 ans en donnant un concert à l'abbatiale de Solignac le 18 avril 2015.

En 1^{ère} partie, « CANTABILE », dirigée par Christelle Costa, a interprété des chants espagnols puis Hugo Caupenne a repris sa baguette de chef de chœur (passée à Christelle il y a 5 ans) pour diriger la messe « Cum júbilo, pour chœur, trompette et orgue » qu'il a composée. Christelle à la trompette et Evelyne Crozetièrre à l'orgue accompagnaient les choristes.

En 2^{ème} partie, le public nombreux a eu le plaisir d'entendre l'ensemble vocal « WHY NOT ? » dirigé par Bertrand Lagües, et d'apprécier les interprétations à cappella de mélodies anglaises (Les Beatles en particulier).

Ce groupe talentueux de 18 personnes comprend 6 choristes, originaires de Solignac et du Vigen qui ont débuté avec « CANTABILE ».

Pour terminer le concert, les deux chœurs ont chanté ensemble, « l'hymne » de notre chorale : « Le bon roi Dagobert », harmonisé avec humour par Hugo en l'honneur de St Eloi.

Fin juin, un pique-nique au Pont-Rompu était pour les choristes l'occasion de remercier Christelle pour son travail et son dynamisme et surtout de rendre un hommage mérité à Hugo qui, après avoir quitté la direction il y a 5 ans, décidait de quitter la chorale. Merci Hugo pour TOUT ce que tu nous as apporté.

Depuis le 3 septembre les répétitions ont repris.

Rendez-vous le jeudi soir à 20h15 à la salle des fêtes de Solignac. Rejoignez-nous, nous avons besoin de vous !

Renseignements : 05 55 00 57 11



Séjour à Stavelot du 26 au 30 août

Comme St Remacle, premier abbé de Solignac, le 26 août, un petit groupe de Solignacois a pris la route des Ardennes belges. Les transports ayant fait quelques progrès... c'est en bus que nous avons rallié Stavelot où nous étions attendus par nos amis belges qui nous avaient préparé, comme à leur habitude, un copieux et intéressant programme.

Le comité de Jumelage et Jean-Pierre Lejeune, son président, ont réussi à nous surprendre avec des visites encore inconnues, y compris pour ceux qui fréquentent la Belgique et le jumelage depuis la première heure.

Le jeudi : La brasserie à Belleaux et sa dégustation de bières spéciales. Aussi étrange que cela puisse paraître, au pays de la bière, nous n'avions pas encore visité de brasserie ! Par contre, nous connaissions bien la pluie belge qui accompagna la randonnée de l'après midi (pour quelques courageux...).



Le vendredi : Visite et découverte du petit village de Coo et de sa cascade artificielle construite par les moines de Stavelot, destination touristique depuis le 18^{ème} siècle. Le soir, nous étions reçus à la Maison Communale (la Mairie) par le bourgmestre (le maire) et ses échevins (ses adjoints). Echanges protocolaires de cadeaux et de discours...

Samedi : Visite de l'exposition « Anne Frank » avec une guide qui a su mettre pour nous en relief les richesses de cette exposition et les parallèles que nous trouvons dans l'actualité.

La plupart d'entre nous sont allés visiter également l'exposition 14/18 d'André Vedel, travail très original sur le ressenti du soldat en pleine guerre.

Le séjour prit fin avec la présentation de la machine à confettis des Blanc Moussis (plusieurs tonnes de confettis fabriquées par an!) et le traditionnel banquet toujours aussi chaleureux.

Catherine Caupenne

Célébration des 10 ans de jumelage avec Riba-Roja

Des moments pleins de soleil et d'amitié !



Du 10 au 14 juillet, Solignac a reçu une délégation d'habitants de Riba-Roja d'Ebre, conduite par son maire, Antonio Suarez, pour fêter nos 10 ans de jumelage avec cette ville de la province de Catalogne en Espagne, située au bord du fleuve Ebre.

Un petit rappel de l'histoire de notre jumelage :

En décembre 1999, la France, et particulièrement le Limousin, a été touchée par une tempête qui a causé beaucoup de dégâts notamment sur le réseau électrique.

Nos voisins européens se sont mobilisés pour nous apporter leur aide afin de remettre en route le réseau. C'est comme cela qu'un électricien, habitant de Riba-Roja, est venu dans le secteur de Solignac et que des liens se sont tissés. Au départ, c'est Pierre Bassard qui a eu l'idée du jumelage, puis Alain Devaud qui a poursuivi le projet jusqu'à la cérémonie de jumelage qui a eu lieu officiellement le 6 août 2005 à Riba-Roja d'Ebre.

Depuis, le comité de jumelage qui est une association dont la mission est d'œuvrer pour le développement du jumelage pour le compte de la mairie fait vivre ce jumelage par des échanges, des voyages et diverses animations dont le but est d'entretenir ce lien d'amitié entre les peuples.

La célébration de nos dix ans de jumelage :

Nos amis sont arrivés le vendredi 10 juillet en fin d'après-midi et nous nous sommes tous retrouvés le soir au marché de producteurs.

Le lendemain nous avons fait le tour de Limoges en petit train et visité le magnifique Musée Adrien Dubouché.

Le soir, un superbe dîner d'anniversaire réunissait madame le Maire et des élus, les membres du comité de jumelage, les familles d'accueil et nos amis de Riba-Roja.

Une bien belle soirée animée par la sympathique bande de musiciens de Jean-François et Arlette Deléron.

Le dimanche 12 juillet, nous avons pique-niqué et visité le château de Chalucet puis nous sommes retournés à Solignac, à pied sur des sentiers ombragés, pour finir la soirée au feu d'artifice suivi du bal populaire.

Le lundi 13 juillet, la municipalité a reçu la délégation espagnole avec les familles d'accueil et le comité de jumelage pour un apéritif convivial à la mairie.

Nos amis sont repartis le mardi 14 juillet enchantés de leur visite et nous attendent en 2016.

Si vous aussi vous avez envie de partager une amitié européenne, rejoignez le comité de jumelage, nous vous ferons le meilleur accueil !

Françoise Chaumeil,
présidente du comité de jumelage



BUREAU DE DESSIN VALLE D. 05 55 70 32 84